

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 2 juillet 2010, à 20 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.**

Sont présents monsieur le conseiller Charles Méthé et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur, Gilbert Delage, maire.

*1. Ouverture de la session*

L'ouverture de la session est faite à 20 h 08 par monsieur Gilbert Delage.

*2. Vérification du quorum*

Le quorum est constaté à 20 h 08 avec quatre membres présents.

*3. Adoption de l'ordre du jour*

**10.07.02.01** **Madame Louise Newbury propose** l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant : point 9.6 Achat de panneaux de signalisation pour l'enfouissement des fils, 9.7 Hébergement de l'employé de voirie.

**Adoptée à l'unanimité**

*4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 juin 2010*

**10.07.02.02** **Monsieur Charles Méthé propose** l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 juin 2010.

**Adoptée à l'unanimité**

*5. Suivis au procès-verbal*

L'arpenteur a remis son rapport pour l'échange de terrains avec Madame Linda Newbury et Messieurs Marc et Normand Newbury et pour le piquetage de l'École Fraser. Le rapport de piquetage a été acheminé à Me Couillard pour la suite de la requête devant les tribunaux. Le rapport descriptif sur les parcelles de terrain à échanger avec Madame Linda Newbury et Messieurs Marc et Normand Newbury a été transmis à ces derniers pour avis le 15 juin. Aucune réponse n'est venue de leur part.

**10.07.02.03** **Monsieur Charles Méthé propose** que monsieur Gilbert Delage soit mandaté pour signer au nom de la Municipalité l'acte notarié de transfert de terrains avec Madame Linda Newbury et Messieurs Marc et Normand Newbury.

**Adoptée à l'unanimité**

Suite à l'offre d'achat d'extincteurs à prix réduits, nous avons commandé 35 extincteurs de 10 lb et 5 de 5 lb. De nouvelles demandes nous sont parvenues après la première période d'appels.

Des panneaux de signalisation ont été installés le long du chemin à la hauteur de chez Jacques Fraser du côté nord pour indiquer une zone de danger en bordure du chemin. Les membres du conseil suggère de poser un tuyau perforé et recouvert en partie par des roches de du remblai en bordure du chemin afin de refaire la chaussée.

Une soumission pour l'installation d'une entrée électrique au Chapiteau a été demandée. Les membres du conseil en ont été saisis.

En appui à la campagne de l'Union des municipalités du Québec pour modifier le projet de loi 88 sur la compensation aux municipalités pour la collecte sélective, une lettre a été envoyée au Premier ministre, au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la Ministre du développement durable, de l'environnement et des Parcs, au député de Rivière-du-Loup et au ministre responsable du Bas-Saint-Laurent.

Une lettre a été envoyée à la Société des Traversiers du Québec demandant le nivelage des amas de terre déposés à la sablière et le retrait des débris, l'aménagement paysager devant la grange et devant l'entrée de monsieur Francis Michaud et le remplacement du gravier dans la côte de la route du Quai-d'en-Bas par du gravier 0 ½. Monsieur François Bertrand a donné suite par téléphone à la lettre et une lettre a suivi qui a été déposée aux membres du conseil.

Nous avons reçu une subvention de 400 \$ de l'Union régional des loisirs et des sports (URLS) pour l'achat de matériel et d'équipements pour le camp de jour et les deux animatrices ont participé à la formation qui a été offerte.

#### 6. Rapport du Maire

Monsieur Charles Méthé fait rapport en tant que maire suppléant. Il offre ses félicitations à la Corporation de la Culture et des loisirs pour l'organisation des activités de la Fête nationale. Il constate que le chapiteau qui a été vendu à la Municipalité est en mauvais état.

Monsieur Méthé a participé à une rencontre avec la Société des Traversiers du Québec et la Société Inter-Rives sur le projet de nouveau traversier : un bateau de 10 places voiture avec entrée et sortie des véhicules par devant, possibilité de faire plus de traversées et pendant une période de temps plus longue, aménagement de chariots pour le transport des bagages. La livraison du bateau pourrait se faire au printemps 2012 ou 2013.

Monsieur Gilbert Delage informe que monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup viendra à l'Île le 16 juillet. Monsieur Delage fera visiter l'Île à Monsieur D'Amour de même que nos bâtiments et l'entreprendra de nos dossiers prioritaires.

Monsieur Bernard Généreux, député de Montmagny – L'Islet – Kamouraska – Rivière-du-Loup devrait venir aussi le 16 juillet. Madame Louise Newbury fera part à Monsieur Généreux du dossier de la réfection des quais.

Monsieur Delage a relancé la CRÉ pour le problème de la tour du Chemin du phare.

Il y a discussion entre la STQ et le MTQ sur la question du quai. La STQ veut diviser le quai en deux parties ce qui est inacceptable. Monsieur Delage a demandé au directeur régional du MTQ d'intervenir.

#### 7. Période de questions

Deux personnes sont présentes. Aucune question n'est posée.

#### 8. Affaires en cours

##### 8.1 Politique familiale

Madame Marie-Paul Bourassa fait rapport du travail du comité. Il y a eu une rencontre le 19 juin avec les représentants des organismes sur le plan d'action. La participation a été moyenne en raison du changement de date de la

rencontre. Il faut faire le point sur les priorités, définir les critères d'évaluation des priorités.

### 8.2 Projet de règlement numéro 133.1 relatif aux colporteurs, aux vendeurs itinérants et à d'autres activités de commerce

Les membres du conseil font part de leurs préoccupations relativement à la période pendant laquelle le porte-à-porte peut être possible, de la sécurité des résidences et de certains types de sollicitation et suggèrent des modifications à apporter au projet de règlement.

### 8.3 Achat de luminaires pour le projet Éclairage de la Marina dans le cadre d'une subvention d'Hydro-Québec

- 10.07.02.04** Considérant que la Municipalité recevra d'Hydro-Québec la somme de 515 \$ pour la réalisation de l'éclairage de la Marina le soir pour des transferts médicaux d'urgence ;  
Considérant les recherches effectuées pour le type de luminaire adéquat pour l'éclairage de la marina et de pontons ;  
Considérant la recommandation favorable de la Marina du Gros Cap pour des luminaires «Lampe solaire pour quai DockLite» ;

**Monsieur Charles Méthé propose** que la Municipalité achète auprès de Spécialités électriques Inc. 18 lumières «Lampe solaire pour quai DockLite» au prix de 30,78 \$ / l'unité plus taxes pour un montant total de 625,37 \$ pour le projet *Éclairage de la Marina*.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.4 Demande de gratuité pour le service internet de madame Brigitte Émond

- 10.07.02.05** Considérant que les demandes relatives à la gestion du service Internet ne devraient pas être traitées par le conseil municipal ;

**Monsieur Charles Méthé propose** que le conseil établisse la politique suivante de gestion du service Internet pour les demandes relatives à la qualité du service :

- a) si le problème est lié à une défaillance de l'équipement, la municipalité rembourse au client la totalité des frais mensuels d'abonnement payés par le client ;
- b) si le problème est lié à un changement des conditions de réception du signal (ex. arbres, nouveau bâtiment entre l'antenne du client et la tour de transmission du signal), la municipalité n'est pas responsable et ne rembourse aucun montant ;
- c) que toutes les demandes relatives au service soient traitées par le directeur général.

**Adoptée à l'unanimité**

- 10.07.02.06** Considérant que le problème ne provient pas des équipements vendus par la municipalité ou de la tour de transmission ;  
Considérant que le système est en rodage :

**Monsieur Charles Méthé propose** que la Municipalité rembourse à madame Brigitte Émond 50 % des mensualités payées depuis la signification du problème jusqu'à la solution du problème réalisée dans un délai raisonnable.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.5 Chapiteau

- 10.07.02.07** Considérant que le chapiteau est en mauvais état ;

**Monsieur Gilbert Delage propose** que la Municipalité n'achète pas le chapiteau livré et qu'il soit demandé à Chapiteau Germain Dumont de venir en prendre possession.

## **Adoptée à l'unanimité**

### 8.6 Vente de l'École Fraser

#### 8.6.1 Renouvellement du contrat de courtage avec Re/Max

- 10.07.02.08** Considérant que le contrat de courtage arrivait à échéance le 30 juin 2010 ;  
Considérant que le directeur général, après consultation auprès de Monsieur le Maire, a dû procéder au renouvellement avant la session du conseil ;  
**Madame Louise Newbury propose** que le conseil entérine le renouvellement du contrat de courtage avec Re/Max jusqu'au 31 décembre 2010 ;

## **Adoptée à l'unanimité**

#### 8.6.2 Mandat pour répondre aux offres d'achat

- 10.07.02.09** Considérant que pour la vente de l'École Fraser la Municipalité devra réagir promptement sur les offres d'achat ;

**Madame Marie-Paul Bourassa propose** que monsieur Gilbert Delage et madame Louise Newbury soient mandatés pour répondre au nom de la Municipalité aux offres d'achat qui seront déposées pour la cession de l'École Fraser.

## **Adoptée à l'unanimité**

### 9. Affaires nouvelles

#### 9.1 Aménagement du terrain autour du bureau municipal

Madame Louise Newbury fait la lecture d'un document de réflexion sur l'aménagement des bâtiments publics : bureau municipal et dispensaire.

En ce qui concerne le bureau municipal les gestes suivants seront posés le plus rapidement possible :

- le déplacement des tables de pique-nique ;
- étendre la butte de terre située près du garage autour du puits ;
- tondre la pelouse régulièrement autour du bâtiment ;
- peindre les clôtures ;
- délimiter le stationnement qui est à l'est du bureau municipal.

#### 9.2 Aménagement du terrain au dispensaire

- 10.07.02.10** Considérant que dans la demande de permis déposée pour la construction du nouveau dispensaire, des aménagements paysagers étaient prévus ;

**Madame Louise Newbury propose** que la Municipalité demande au CLSC Rivières et Marées que les aménagements paysagers prévus à la demande de permis soient réalisés et que l'aménagement d'un stationnement pour le personnel soit fait à l'arrière du dispensaire.

## **Adoptée à l'unanimité**

#### 9.3 Étude de faisabilité pour l'utilisation d'un véhicule électrique aux fins de transport collectif (Navette) en 2011

- 10.07.02.11** **Madame Louise Newbury propose** que le conseil mandate Madame Marie-Paul Bourassa, Monsieur Bernard Gagnon et Madame Gilberte Chassé pour faire une étude de faisabilité sur l'utilisation d'un véhicule électrique aux fins du transport collectif sur l'Île Verte en 2011.

## **Adoptée à l'unanimité**

#### 9.4 Visite de Monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup et de Monsieur Bernard Généreux, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, le 16 juillet 2010.

Visite de Monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup

- 10.07.02.12** Considérant que Monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup, viendra à l'Île le 16 juillet ;  
Considérant qu'il y a lieu d'encadrer sa visite en lui présentant les dossiers prioritaires de la Municipalité et lui faire une tournée de l'île pour lui présenter nos équipements actuels ;

**Madame Louise Newbury propose** que le conseil mandate Monsieur Gilbert Delage pour organiser la rencontre avec Monsieur Jean D'Amour et lui faire visiter l'Île et que des places soient réservées au restaurant La Maison d'Agathe pour le repas du midi.

**Adoptée à l'unanimité**

Visite de Monsieur Bernard Généreux, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup

- 10. 07.02.13** Considérant que Monsieur Bernard Généreux, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, ou un représentant viendra à l'Île le 16 juillet ;  
Considérant qu'il y a lieu de présenter à Monsieur Généreux ou à son représentant le dossier des quais ;

**Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil mandate Madame Louise Newbury pour présenter à Monsieur Généreux le dossier de cession du quai par Pêches et Océans et sa restauration.

**Adoptée à l'unanimité**

9.5 Demande de prêt de matériel et de personnel pour l'organisation du Sentier de la Bouette par le Comité d'animation patrimoniale.

- 10.07.02.14** Le Comité d'animation patrimoniale, organisateur du Sentier de la Bouette, demande à la municipalité le prêt de matériel (tables, chaises, radios de communication) et de l'employé de voirie pour le transport de matériel.

**Monsieur Gilbert Delage propose** que la Municipalité prête tables, chaises et radios de communication pour communication terrestre et les services de l'employé de voirie pour le transport de matériel pour les besoins de l'activité du Sentier de la bouette.

**Adoptée à l'unanimité**

9.6 Achat de panneaux de signalisation pour l'enfouissement de fils

Les membres du conseil favorisent des panneaux de signalisation de la dimension de ceux posés par Hydro-Québec sur le site du Phare sur des poteaux de 4 pieds de haut.

9.7 Hébergement de l'employé de voirie

- 10.07.02.15** Considérant qu'une seule personne a répondu à l'appel pour l'hébergement de l'employé de voirie ;

**Monsieur Gilbert Delage propose** que la Municipalité prenne entente avec Monsieur Marc Prentky pour établir les conditions pour la location de l'appartement au sous-sol de sa résidence pour une durée de 10 semaines.

**Adoptée à l'unanimité**

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

10.1. Demande de dérogation mineure de Madame Linda Newbury et de Messieurs Marc et Normand Newbury, 6001, chemin de l'Île

Madame Louise Newbury se retire de la discussion considérant son lien de parenté avec les demandeurs.

- 10. 07.02.16** Considérant la demande de dérogations mineures demandées par Madame Linda Newbury et de Messieurs Marc et Normand Newbury pour permettre la construction d'un patio au bâtiment principal à environ 4 mètres du chemin; Considérant que les requérants affirment ne pouvoir respecter l'article 5.7.3 al.1 du Règlement de zonage 80-2.1 concernant la transformation d'un élément dérogatoire pour réaliser la construction d'un patio du côté est du bâtiment parce que le bâtiment dans son entier est dans la marge de recul avant ; Considérant que les requérants affirment que l'ajout d'un patio n'augmentera pas le niveau de dérogation du bâtiment; Considérant que les requérants ont acquitté les frais requis à la dite demande ; Considérant la recommandation positive du CCU ; **Monsieur Charles Méthé propose** que le conseil accepte la demande de dérogation mineure par Madame Linda Newbury et de Messieurs Marc et Normand Newbury pour permettre la construction d'un patio, à environ 4 mètres du chemin, au bâtiment principal situé au 6001, chemin de l'Île.

**Adoptée à l'unanimité**

10.2. Demande de permis d'agrandissement de Madame Linda Newbury et de Messieurs Marc et Normand Newbury, 6001, chemin de l'Île

Madame Louise Newbury se retire de la discussion considérant son lien de parenté avec les demandeurs.

- 10. 07.02.17** Considérant la demande de permis déposée par Madame Linda Newbury et par Messieurs Marc et Normand Newbury, pour la construction d'un patio de 10 pi par 10 pi du côté est du bâtiment principal, situé au 6001, chemin de l'Île, le remplacement d'une fenêtre par une porte en acier vitrée donnant sur le patio et la démolition du balcon avant et son remplacement par un nouveau balcon de 5 pi par 6 pi ; Considérant la recommandation positive du CCU ; **Monsieur Charles Méthé propose** que le conseil accepte la demande de permis déposées par Madame Linda Newbury et par Messieurs Marc et Normand Newbury, pour la construction d'un patio de 10 pi par 10 pi du côté est du bâtiment principal, situé au 6001, chemin de l'Île, le remplacement d'une fenêtre par une porte en acier vitrée donnant sur le patio et la démolition du balcon avant et son remplacement par un nouveau balcon de 5 pi par 6 pi, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

10.3. Demande de permis d'agrandissement d'un bâtiment secondaire de Madame Lucille Vien, 1801, chemin de l'Île

- 10. 07.02.18** Considérant la demande de permis déposée par Madame Lucille Vien pour l'agrandissement du hangar de son côté ouest de 10 pi par 10 pi, situé au 1801, chemin de l'Île, les murs en planche ajourées et toit recouvert d'une tôle comme celle du hangar ; Considérant la recommandation positive du CCU ; **Madame Louise Newbury propose** que le conseil accepte la demande de permis déposées par Madame Lucille Vien pour l'agrandissement du hangar de son côté ouest de 10 pi par 10 pi, situé au 1801, chemin de l'Île, les murs en planche ajourées et toit recouvert d'une tôle comme celle du hangar, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

10.4. Demande de permis de construction d'un bâtiment secondaire de Madame Brigitte Émond et Monsieur Bruno Paradis, 8201, chemin de l'Île

10.07.02.19

Considérant la demande de permis déposée par Madame Brigitte Émond et Monsieur Bruno Paradis pour la construction d'une remise à bois au 8201, chemin de l'Île, d'une dimension de 12 pi par 16 pi, le revêtement des murs en bardeaux de cèdre et le revêtement du toit en bardeaux d'asphalte ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

**Madame Louise Newbury propose** que le conseil accepte la demande de permis déposées par Madame Brigitte Émond et Monsieur Bruno Paradis pour la construction d'une remise à bois au 8201, chemin de l'Île, d'une dimension de 12 pi par 16 pi, le revêtement des murs en bardeaux de cèdre et le revêtement du toit en bardeaux d'asphalte, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

10.5. Demande de permis de rénovation d'un bâtiment secondaire de Monsieur Roger Lachance, 5603, chemin de l'Île

Des membres du conseil demandent des informations additionnelles sur l'aspect qu'aura le bâtiment soit d'avoir un croquis des quatre côtés du bâtiment, la dimension des fenêtres et leurs aspects et un plan d'élévation.

10.6. Demande de permis de rénovation d'un bâtiment principal de Madame Hélène Rondeau, 408, chemin du Bout-d'en-Bas

La demande n'a pas à être traitée par le CCU et le Conseil.

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport.

11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

La Corporation s'est penché sur le projet de navette avec des véhicules électriques et recommande que le projet passe par la municipalité et soumis à la Société Inter-Rives.

Les panneaux d'affichage sont presque terminés.

Il y a eu corvée de ramassage de branches sur le terrain de Monsieur Michel Mainville pour le feu de la Saint-Jean-Baptiste.

Une présentation du modèle du site Internet de la municipalité est faite par Madame Louise Newbury.

11.3. Société Inter-Rives – Gilbert Delage

Les travaux à la grange pour l'établissement de la gare maritime sont arrêtés.

11.3.1 Renouvellement du poste de représentant au conseil d'administration

10.07.02.20

**Madame Louise Newbury propose** que la Municipalité fasse part au conseil d'administration de la Société Inter-Rives de l'Île Verte de son souhait de siéger sur le conseil d'administration de celle-ci et que la personne déléguée soit Monsieur Gilbert Delage.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Madame Louise Newbury dépose la résolution issue l'assemblée générale de la Corporation des Maisons du Phare sur l'opération du service de navette.

Monsieur Gilbert Delage discutera avec Madame Nicole Picard de la nouvelle entente de service entre la Municipalité et la Corporation qui tiendra compte de la responsabilité de l'ensemble du terrain.

#### 11.5. Culture et loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

Les «Mardis de la culture» commenceront la semaine prochaine.

Les membres du conseil d'administration de la Corporation sont satisfaits de la première activité, la Fête nationale. La participation a été bonne.

##### 11.5.1 Octroi d'une subvention de 400 \$ pour l'achat d'équipements pour le camp de jour

**10.07.02.21**

Considérant que la Municipalité a reçu une subvention de 400 \$ de l'Unité régionale des loisirs et des sports (URLS) pour l'achat d'équipements pour la tenue du Camp de jour ;

Considérant que le Camp de jour est organisé par la Corporation de la Culture et des Loisirs ;

**Madame Marie-Paul Bourassa propose** que le conseil octroie une subvention de 400 \$ à la Corporation de la Culture et des Loisirs pour l'achat de matériel et d'équipements pour le Camp de jour.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 11.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

Point traité précédemment.

#### 11.7 Comité des quais – Gilbert Delage, Francis Michaud

Madame Louise Newbury signifie que la réponse de la Société des Traversiers du Québec sur le recouvrement de la Route du Quai-d'en-Bas n'est pas satisfaisante.

#### 12. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport au conseil

#### 13. Trésorerie

##### 13.1 Adoption des dépenses du mois

**10.07.02.22**

**Monsieur Charles Méthé propose** l'adoption des dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 43 986,03 \$

**Adoptée à l'unanimité**

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

---

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

#### 14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

15. Affaires diverses

Monsieur Charles Méthé signale qu'il y aura, demain le 3 juillet, la tenue de l'assemblée générale de la CPICIV et de la Fondation pour la pérennité de l'Île.

16. Levée de l'assemblée

**10.07.02.23** L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à minuit 33, le samedi 3 juillet.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Gilbert Delage, Maire

\_\_\_\_\_  
Denis Cusson, Directeur général

Je, Gilbert Delage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.